

MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-neuf, le cinq février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaients présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel (arrivé à 21h20), Monsieur LE NET Serge, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Madame MARECHAL Corinne, Madame LIDURIN Christelle (arrivée à 19h46), Monsieur BERNARD Anthony, Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE PALLEC Noëllie, Monsieur ROSELIER Frédéric.

Etaients absents excusés : Madame CONAN Patricia, Madame LE GAL Martine, Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Madame BERTHELOT Céline,

Etaients absents: Madame LE RAY Béatrice, Madame LE GALLIARD Marie.

Secrétaire : Monsieur LORGEUX Éric

A l'ouverture de la séance

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 13

Absents : 4

Excusés : 4

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur LORGEUX Éric en qualité de secrétaire de séance.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Dans le cadre de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, précisée par l'instruction ministérielle du 28 août 2018 et les articles 64 et 65 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiés, il est demandé aux communes de se prononcer sur le transfert de la compétence eau et assainissement.

Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} janvier 2026, cette possibilité est également offerte aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la présente loi uniquement les missions relatives au service public

d'assainissement non collectif, Centre Morbihan Communauté exerce les missions relatives à l'assainissement non collectif au titre des compétences facultatives, Eau du Morbihan a lancé une réflexion sur la prise de compétence de l'eau potable.

Madame Christelle LIDURIN arrive à 19h46.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 14

Absents : 3

Excusés : 4

Certains élus s'interrogent sur les avantages et les inconvénients d'un tel transfert de compétences. Monsieur ROSELIER Frédéric précise que les communautés de communes qui choisissent de prendre la compétence vont dans un premier temps entretenir le réseau et ne le développeront pas immédiatement : ce sera fonction des travaux d'entretiens à entreprendre puisque toutes les communes ne sont pas au même niveau d'équipement et d'entretien. Monsieur Le Maire précise qu'actuellement le budget assainissement de la commune est excédentaire et le report du transfert de compétence va permettre d'entreprendre des études sur certains secteurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- De s'opposer au transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes de Centre Morbihan Communauté ;
- De demander le report du transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2026 ;
- De demander le report de la décision concernant le transfert de la compétence eau potable.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur André BOURGES présente la réflexion et le travail, de la commission finances qui s'est réunie le 22 janvier pour étudier l'ensemble des demandes de subventions formulées par les diverses associations. Un travail de fonds a été effectué en 2017 afin de préciser les catégories et critères retenus pour le versement de subventions aux diverses associations.

En 2018, la commission a décidé, pour conserver cohérence et lisibilité, de maintenir l'ensemble des critères d'attribution décidés en 2017. Conformément à ce qui avait été évoqué, les associations ont reçu en juin 2018 un formulaire type à compléter et à retourner en mairie avant le 31/12/2018 pour les demandes de subventions versées en 2019. Ce formulaire permet d'uniformiser les demandes.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, et avec l'approbation de l'ensemble des personnes présentes, la commission propose une augmentation de 5% du montant des subventions accordées, sur la base des critères actuellement en vigueur. La commission argumente que cette décision va dans le sens d'un soutien marqué aux associations. Les associations sont nécessaires pour la vie des communes et permettent de créer du lien grâce aux rencontres et manifestations organisées. Ce point a également été mis en avant lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Le conseil municipal décide de valider la proposition de la commission finances, à savoir les montants de subvention attribués à chaque association conformément au détail qui a été transmis préalablement à chaque conseiller municipal.

Le montant total versé aux associations s'élève à 11507€ pour 2019 (hors attribution de la subvention aux écoles pour les activités extrascolaires), soit une augmentation de 1596€ par rapport à la subvention totale d'un montant de 9911€ versée en 2018.

Monsieur Le Maire rappelle également qu'en 2018, avait été voté l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5000€, qui sera versée cette année, pour l'association Trophée Centre Morbihan, en soutien à la course qui se déroulera le 25 mai prochain sur la commune.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019

| Nom Association | nombre licenciés 2019 | 2019- augmentation 5% |
|---|---|-----------------------|
| ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE | | |
| associations sportives (avec masse salariale et équipe encadrante) | | |
| Plumelin Sport | 147 | 3 163,00 € |
| TAO Karaté | 24 | 537,00 € |
| associations (sans masse salariale) - selon nombre de licenciés | | |
| Badaplum | 43 | 315,00 € |
| Pétanque Plumelin Loisirs | 60 | 525,00 € |
| Plumelin Foot en Salle | 15 | 158,00 € |
| Team Fun Tri | 17 | 158,00 € |
| associations - attribution d'un forfait | | |
| Association anciens AFN - Plumelin | 14 | 158,00 € |
| Fil en aiguilles | 43 | 315,00 € |
| Kerfourch'darts | 19 | 158,00 € |
| Club La Gaité | 73 | 420,00 € |
| Association La Ronde du Dreuzan | x | 213,00 € |
| Association Trophée Job Morvan | x | 194,00 € |
| Association Trophée Centre Morbihan | <i>subvention exceptionnelle votée en 2018 et versée en 2019 - pas d'autres subventions en 2019</i> | 5 000,00 € |
| vivre ensemble à Plumelin | 44 | 315,00 € |
| chasseurs - selon nombre d'adhérents | | |
| Association communale de Chasse | 24 | 77,00 € |
| ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE (Communauté de Commune) | | |
| ASSOCIATIONS SPORTIVES | | |
| Aqua Club Baldivien | 1 | 16,00 € |
| Tennis club Pays Locminé | 24 | 378,00 € |
| Baud Locminé Handball | 33 | 520,00 € |
| Olympic Cycliste Locminé | 17 | 268,00 € |
| Gym Danse Brevélaise | 4 | 63,00 € |
| Bignan sports loisirs | 5 | 79,00 € |
| Basket Bro Baod | 3 | 47,00 € |
| ASSOCIATIONS DIVERSES | | |
| ADMR | | 2 048,00 € |
| Accueil Solidarité | | 368,00 € |
| GEM L'Harmonie | | 105,00 € |
| Kervrenn Bro Logunec'h | 5 plumelinois | 80,00 € |
| ASSOCIATIONS DIVERSES | | |
| La ligue contre le cancer | | 53,00 € |
| Rêves de Clown | | 32,00 € |
| Alcool Assistance | | 21,00 € |
| Union Départementale des Sapeurs-Pompiers | | 95,00 € |
| Les enfants de l'Arc en Ciel | | 21,00 € |
| Association Française des sclérosés en France | | 32,00 € |
| Conférence St Vincent de Paul | | 32,00 € |
| Vaincre la Muco | | 173,00 € |
| Les Blouses Roses | | 32,00 € |
| ECOLES | | |
| Formation professionnelle | | |
| Chambre des métiers et de l'artisanat - | 7 | 74,00 € |
| Lycée Le Gros Chêne | 2 | 21,00 € |
| Bâtiment CFA Morbihan | 2 | 21,00 € |
| Ecole Diwan du pays de Pontivy | 1 | 11,00 € |
| ADEPEI Les Papillons Blancs | 3 | 32,00 € |
| Activités extrascolaires collège du territoire de Locminé | | |
| Collège JP Calloch- activités extra- | 105 | 179,00 € |
| MONTANT GLOBAL DE SUBVENTIONS | | 11 507,00 € |

SUBVENTIONS POUR LES ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES 2019/2020

Chaque année le conseil municipal valide une participation pour les activités extra scolaires des écoles Marc Chagall et de l'école Saint-Melaine. Cette subvention permet de soutenir et encourager les actions des associations de parents d'élèves qui œuvrent pour accompagner financièrement les projets des écoles : voyages, sorties, spectacles, activités culturelles, intervenants extérieurs...

La subvention versée aux écoles correspond à un montant par élève selon les listes nominatives des élèves de chaque école, fournies à la rentrée scolaire.

Le montant attribué par enfant, pour l'année 2017/2018 et pour l'année 2018/2019 s'élevait à 39€, pour un montant global en 2018 de 10140€ pour 260 enfants.

La commission finances propose d'augmenter le forfait attribué par enfant de 5%, au même titre que l'augmentation proposée pour les associations, soit un montant de 41€/enfant, et un versement en septembre 2019 pour l'année scolaire 2019/2020. Avec un effectif identique à la rentrée 2019/2020, la participation totale s'élèverait à 10660€, répartie en fonction des effectifs de chaque école.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres valide la proposition de 41€/enfant. La somme sera versée à la rentrée 2019/2020 aux associations de parents d'élèves afin de soutenir l'ensemble des activités extra scolaires organisées au cours de l'année.

TARIFS MUNICIPAUX

La commission finances réunie le 22 janvier 2019 a étudié l'ensemble des grilles tarifaires actuellement en vigueur.

Les tarifs concernant le cimetière ont été revus et complétés en septembre 2018 pour des tarifs applicables depuis le 1^{er} octobre 2018 : la commission propose de ne pas revoir la grille.

Le tarif concernant la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif a été revu en 2018 et est applicable depuis le 1^{er} juillet 2018. La commission propose le maintien du tarif actuellement en vigueur soit 900€.

Le conseil municipal valide le principe d'un maintien des conditions tarifaires en vigueur dans les domaines du cimetière et du raccordement d'assainissement.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2019/2020

La commission finances a étudié les tarifs appliqués pour les repas et le service de garderie. Pour rappel, les tarifs ont été augmentés de 2 % à la rentrée 2017/2018 et maintenus pour l'année 2018/2019.

La commission propose une augmentation de 2% afin de rester cohérent avec l'augmentation du coût des matières premières et le coût de la vie.

Il est proposé de retenir le principe d'une augmentation de 2% tous les 2 ans.

Pour la rentrée 2019/2020, les tarifs s'établiraient ainsi :

| | 2016/2017 | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 |
|-----------------------------|---------------|-----------|-----------|-----------|
| 7H00-9H00 | 1,49 € | 1,52 € | 1,52 € | 1,55 € |
| 8H00-9H00 | 0,86 € | 0,88 € | 0,88 € | 0,90 € |
| 16H30-18H00 avec gouter | 1,54 € | 1,57 € | 1,57 € | 1,60 € |
| 16h30-19h avec gouter | 2,34 € | 2,39 € | 2,39 € | 2,44 € |
| | | | | |
| repas enfant | 3,08 € | 3,14 € | 3,14 € | 3,20 € |
| repas occasionnel non prévu | 6,16 € | 6,28 € | 6,28 € | 6,41 € |
| repas adulte | 4,52 € | 4,61 € | 4,61 € | 4,70 € |

Le conseil municipal valide la proposition de la commission finances, et retient les tarifs proposés pour 2019. Les tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2019.

TARIFS LOCATION DE SALLE

Pour rappel, en 2017, l'ensemble de la grille tarifaire des salles a été revue pour plus de lisibilité. En 2018, les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2019 ont été maintenus.

La commission finances a estimé qu'il n'était ni judicieux ni cohérent d'envisager de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente, alors qu'elle va être en travaux. Les tarifs pourront être revus lorsque les travaux seront intégralement terminés.

D'un point de vue administratif, et par souci de compréhension auprès des utilisateurs, les contrats seront précisés sur certains points.

La commission finances propose de maintenir les tarifs en vigueur actuellement pour une application en 2020.

Le conseil municipal valide la proposition de la commission finances, et maintient l'application des tarifs actuellement en vigueur.

CREANCE ETEINTE

Monsieur Le Trésorier Principal de Locminé est en charge des créances communales impayées, et à ce titre doit mettre en œuvre les différents moyens dont il dispose pour recouvrer les créances. Des créances sont irrécouvrables du fait de redevables devenus insolvable. La créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité, aucune action de recouvrement n'étant alors possible.

Monsieur Le Trésorier Principal a informé Monsieur Le Maire que suite à une décision de la commission de surendettement en date du 18 octobre 2018, il convient de valider l'admission en créance éteinte d'une somme de 86.24€. La créance éteinte constitue une charge définitive pour la collectivité, enregistrée à l'article budgétaire 6542.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide l'admission en créance éteinte de la somme de 86.24€, conformément à l'état transmis par Monsieur Le Trésorier Principal en date du 18 octobre 2018.

COMPTE RENDUS

- ❖ DECISIONS MUNICIPALES et INFORMATIONS MUNICIPALES

EVENEMENTS PASSES

✓ VŒUX

Monsieur Le Maire adresse ses plus vifs remerciements à toutes les personnes présentes lors de la cérémonie des vœux et à toutes celles qui ont participé à l'organisation.

Monsieur le Maire note la participation nombreuse de la population.

✓ POT DE DEPART DE CLAUDE BRIENT le 18 janvier 2019

Monsieur Le Maire précise qu'une trentaine de personnes étaient présentes pour un moment particulièrement convivial.

✓ CEREMONIE DE LA SAINTE BARBE le 26 janvier 2019

Monsieur le Maire rappelle que cette année la cérémonie de La Sainte Barbe s'est déroulée sur la commune. De nombreux pompiers étaient présents avec leurs familles pour une cérémonie qui a débutée aux Monuments aux Morts.

CAHIER DE DOLEANCES

Monsieur Le Maire informe qu'un cahier de doléances est à disposition à l'accueil : les personnes qui le souhaitent, peuvent s'installer tranquillement dans le hall de l'étage pour rédiger leurs doléances. Les cahiers sont à retourner pour le 22 février.

LICENCE TAXI

Monsieur le Maire informe que la licence taxi a été reprise par le fils de Monsieur JOANNIC, Riwan JOANNIC. Le bureau est installé à PLUMELIN (face à la pharmacie).

CIMETIERE

La réalisation des travaux du columbarium et du jardin du souvenir interviendra courant du mois de février. Le columbarium actuel sera enlevé une fois le premier columbarium installé : les urnes seront transférées directement dans le nouveau. Les familles ont été prévenues directement et recevront un courrier.

DSP – Délégation de Service Public

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} février 2019, l'assainissement collectif est géré via la délégation de service public attribuée à la SAUR jusqu'au 31 janvier 2024.

Pour tous les problèmes de dépannage les administrés peuvent appeler les services de la SAUR au 02 56 56 20 09.

RESIDENCE DES BLEUETS ET DES AJONCS

De nombreux terrains sont déjà réservés dans les deux nouvelles résidences.

Monsieur le Maire donne le détail des terrains actuellement disponibles dans les différentes résidences :

- Résidence des Bleuets : les 9 lots sont réservés
- Résidence de l'Étang : 3 lots sont réservés, il reste 4 lots disponibles
- Résidence des Ajoncs : 6 lots disponibles
- Résidence Gohélen : 4 lots disponibles

Les premiers permis de construire des deux nouvelles Résidences sont déposés.

Monsieur le Maire souligne qu'à termes, il faudra peut-être entamer une réflexion sur les terrains encore disponibles dans les Résidences des Ajoncs et Gohélen.

COET VILLAGE

Monsieur le Maire précise que le démarrage du chantier COET VILLAGE est effectif depuis le mercredi 9 janvier 2019.

RESTAURANT SCOLAIRE

Pour rappel la prochaine réunion du groupe de travail se tiendra le mardi 12 février à 19h. Il est également prévu une réunion avec le service instructeur et l'architecte, préalablement au dépôt de permis de construire, le mercredi 13 février.

MAITRISE D'ŒUVRE – EX RD1 : de Kerhoret jusqu'à Locminé

Monsieur le Maire informe, qu'après consultation et audition des candidats, le cabinet COE de Grand-Champ a été retenu pour un montant de 11250€ ; et précise que c'est le mieux disant qui a été retenu.

L'objectif fixé pour ce projet est que les travaux soient réalisés d'ici la fin de l'année, avec un début des travaux en septembre 2019.

RD 179

Monsieur le Maire informe, que pour faire suite à sa demande, le Conseil Départemental a pris un arrêté pour que la vitesse soit réglementée à 70 km/h au niveau du Govézo jusqu'à l'entrée du bourg, sans discontinuité. L'arrêté sera effectif dès lors que les panneaux seront posés par les services de l'agence technique départementale.

❖ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission Travaux

Monsieur LE NET Serge informe de l'avancée des travaux ou des projets :

- Kerfourchec : des claustras ont été installés pour protéger les poubelles. Il est envisagé une communication (consignes de tri...) sur les panneaux.
- Local technique : une clôture en panneau de bois sera prochainement posée
- Coët Village : un des chênes en bordure du terrain a dû être abattu: il aurait été trop près des maisons. Le maçon démarre cette semaine.
- Signalétique en centre bourg : la pose des panneaux est en cours de réalisation
- Résidences des Bleuets et Etang : le chantier accuse un peu de retard dans la réalisation, car il reste un « bicouche » à réaliser à la Résidence de l'Etang. Le travail est globalement bien réalisé.
- Quelques travaux réglementaires sont actuellement en cours à la salle polyvalente préalablement au passage de la commission sécurité.

Commission Communication-finances

Monsieur André BOURGES rappelle aux membres de la commission finances que la prochaine réunion se tiendra le lundi 18 février 2019 à 19h00.

Monsieur André BOURGES informe qu'il a effectué un point avec les services de La Poste concernant la distribution des bulletins annuel et trimestriels. La Poste impose des délais de dépôt des documents d'environ 15 jours. Une entreprise concurrente a transmis une proposition, qui ne couvrirait que 70% de la commune. La commission communication va devoir réfléchir et prévoir un planning pour les parutions à venir, en tenant compte de ce délai de distribution.

La prochaine réunion de la commission communication se tiendra le mardi 26 février à 19h00 et concernera essentiellement la préparation du prochain bulletin PLUMELINFOS.

Commission Sports et associations

Madame Patricia CONAN étant excusée, Monsieur le Maire apporte quelques informations et précisions sur les sujets actuellement en cours :

Règlements des salles :

- Un règlement propre à la location de la salle dans le cadre d'obsèques a été rédigé afin de faciliter les démarches.
- La location de salle à des associations extérieures est possible : les conditions ont été précisées pour répondre au mieux à l'ensemble des demandes.

Réunion avec les associations à la médiathèque le samedi 09 février à 10H30 : cette réunion a été organisée afin de proposer une forme de "partenariat" avec les associations.

L'idée première est de pouvoir relayer sous forme d'expositions ou d'animations, les manifestations organisées sur la commune par les différentes associations. Les conseillers municipaux, membres de la commission culture sont invités à participer à cette réunion.

Salle karaté/Yoga à la salle Jean Corlay

- ✓ Un chauffage provisoire a été installé dans la salle 3
- ✓ Une étude est prévue pour étudier la faisabilité d'installation de chauffages

Médiathèque :

- Prochaine animation : « Après-midi jeux » le mercredi 20 février à partir de 14h30 – les conseillers disponibles sont les bienvenus pour participer et aider. Un goûter est prévu à l'issue de l'animation.
- Réseau : Les agents travaillent actuellement à la mise en place du logiciel. Le réseau sera effectif à compter du 1^{er} mars

Embellissement : Suite à la visite du Jury départemental, il y a le souhait de créer un groupe de travail sur l'embellissement communal. Ce groupe de travail sera composé de volontaires (conseillers municipaux, personnes extérieures ayant des connaissances techniques en la matière ou intéressées par le sujet...)

Les conseillers municipaux qui souhaitent s'investir dans le groupe de travail sont les bienvenus ainsi que les personnes susceptibles d'être intéressées : les noms des personnes sont à transmettre à Madame Patricia CONAN.

Madame Sabrina LE BOULER et Monsieur Nicolas LE BOULAIRE sont volontaires pour participer à ce groupe de travail.

Commission Affaires scolaires et sociales

Monsieur Daniel ADRIAN étant excusé, quelques informations et précisions sur les sujets actuellement en cours sont apportés par Monsieur le Maire et Monsieur LE NET :

- Signalétique du parking devant l'école Marc Chagall : une jardinière et un panneau vont être installés.
- Le groupe de travail en charge de la signalétique va continuer le travail sur les panneaux en campagne.
- Domicile partagé : un agent va s'absenter quelques mois le temps d'une formation. Son remplacement a été pourvu.

Commission Enfance et jeunesse

Madame Martine LE GAL étant excusée, Monsieur Le Maire et Madame Corinne MARECHAL rappellent quelques informations concernant le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes :

- ✓ Enfants concernés : CM1/CM2/6^{ème}/5^{ème}
- ✓ Réunion de la commission jeunesse le vendredi 1^{er} mars à 19h00
- ✓ réunion d'informations à destination des jeunes : le samedi 16 mars 10h/12h
- ✓ retour des candidatures pour le 30 mars
- ✓ élections le samedi 27 avril

Le prochain conseil municipal des jeunes se tiendra samedi 23 février à 10h.

❖ COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte rendu du conseil communautaire a été joint en annexe de la note de séance.

Monsieur Le Maire évoque un point du conseil communautaire de janvier concernant un achat de terres, négocié préalablement à la fusion des intercommunalités par Saint-Jean-Communauté. Ce sujet a sollicité quelques polémiques. Une grille va être proposée pour déterminer les achats des terrains.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Nicolas LE BOULAIRE informe qu'il a participé à l'assemblée générale de l'ACSAB. Il précise que 1130 nids détruits sur le département en 2018. Un membre de l'association habite PLUMELIN et sera référent d'une zone afin de faciliter les échanges.

Sur la commune de Plumelin : 9 nids ont été détruits en 2018. Pour 6 d'entre eux, les personnes ont bénéficié d'une participation de la commune. Il est prévu de diffuser un article dans le prochain PLUMELINFOS.

Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, en tant que référent communal prévoit d'organiser un atelier de piégeage en extérieur fin mars / début avril. Il émet l'idée d'installation de ruches sur le domaine public, et précise qu'il va préalablement s'informer sur la réglementation en vigueur en la matière et sur la faisabilité d'un tel projet en termes d'organisation et de logistique.

Lors de la prochaine séance , seront soumis à l'approbation du conseil municipal , les points consternant la participation communale et la souscription à convention ACSAB .

Madame Corine MARECHAL note que la sonorisation de la salle polyvalente n'est pas du tout performante, ce qui pose problème en fonction des manifestations organisées. Monsieur Le Maire précise que dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, ce point a été prévu au budget.

Monsieur Daniel ADRIAN arrive à 21h23.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Absents : 3

Excusés : 3

Monsieur Le Maire rappelle les différentes dates de réunions et manifestations à venir.

Dates à retenir :

- ❖ Samedi 9/02-10h – commission sports/associations/médiathèque
- ❖ Mardi 12/02- 19h – réunion restaurant scolaire
- ❖ Lundi 18/02 – 19h00 – commission finances – sont excusés Anthony BERNARD et Noëllie LE PALLEC
- ❖ Samedi 23/02 – CMJ
- ❖ Mardi 26/02 – 19h – commission communication – salle de réunions
- ❖ Vendredi 1/03- 19h – commission jeunesse –salle de réunions
- ❖ Mardi 12/03- 19h – CONSEIL MUNICIPAL
- ❖ Mardi 26/03 – 19h30 – CONSEIL MUNICIPAL
- ❖ Mardi 24/04 – 19h30 – CONSEIL MUNICIPAL
- ❖ Mardi 04/06 – 19h30 – CONSEIL MUNICIPAL
- ❖ Mardi 2/07 – 19h30 – CONSEIL MUNICIPAL

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS (organisées ou co-organisées par la municipalité)

- Dimanche 21 avril - Chasse aux œufs
- Samedi 27 avril - Election CMJ et cérémonie citoyenne
- Mercredi 8 mai - Cérémonie du 8 mai
- Samedi 18 mai - 10h30 - Cérémonie « un arbre, un enfant » et accueil nouveaux résidents
- Samedi 25 mai – Trophée Centre Morbihan à Plumelin : des bénévoles seront sollicités
- **Dimanche 26 mai - ELECTIONS EUROPEENNES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21H25.